

COMMUNE DE MOLLAU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 octobre 2017

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

Nombre de Conseillers élus : 11

Nombre de Conseillers en exercice : 08

Nombre de Conseillers présents : 07

Mmes Sophie DI LENARDO et Claudine ARNOLD
MM. Daniel ISENSCHMID, Frédéric CAQUEL, Olivier ROMINGER et Ludovic
JOSYFYSZYN

Absent excusé : - M. Yves KLEIN donnant procuration de vote à
M. Raymond NICKLER

Assistait également à la séance Mme Katia ILTIS, Adjoint Administratif.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV du 21.09.2017
3. Rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets - Exercice 2016
4. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement - Exercice 2016
5. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable - Exercice 2016
6. Recensement de la population 2018
7. Subventions 2017
8. Demandes de subventions exceptionnelles
9. Demande de subvention
10. Taxe d'aménagement

.../...

N° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil désigne unanimement Mme Claudine ARNOLD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance assistée par Katia ILTIS, Adjoint Administratif.

N° 2 - Approbation du PV du 21.09.2017

Ce procès-verbal, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

N° 3 - Rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets - Exercice 2016

M. le Maire soumet à l'Assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de la Communauté de Communes -Exercice 2016- et rappelle au Conseil Municipal qu'il appartient à chaque Maire des 15 Communes de la Communauté des Communes de présenter ce rapport à son Conseil, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2017 pour l'exercice 2016.

Ouï les explications fournies et après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

APPROUVE unanimement le rapport annuel sur le suivi de gestion du service public de distribution d'eau potable de la Communauté de Communes pour l'exercice 2016.

N° 4 - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement - Exercice 2016

M. le Maire soumet à l'Assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement de la Communauté de Communes -Exercice 2016- et rappelle au Conseil Municipal qu'il appartient à chaque Maire des 15 Communes de la Communauté des Communes de présenter ce rapport à son Conseil, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2017 pour l'exercice 2016.

Où les explications fournies et après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

APPROUVE unanimement le rapport annuel sur le suivi de gestion du service public de distribution d'eau potable de la Communauté de Communes pour l'exercice 2016.

N° 5 - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable - Exercice 2016

M. le Maire soumet à l'Assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Communauté de Communes -Exercice 2016- et rappelle au Conseil Municipal qu'il appartient à chaque Maire des 15 Communes de la Communauté des Communes de présenter ce rapport à son Conseil, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2017 pour l'exercice 2016.

Où les explications fournies et après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

APPROUVE unanimement le rapport annuel sur le suivi de gestion du service public de distribution d'eau potable de la Communauté de Communes pour l'exercice 2016.

N° 6 - Recensement de la population 2018

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le recensement de la population sera effectué du 18 janvier au 17 février 2018 sur le ban communal de Mollau et qu'il va nommer M. Maxime GLOSSIER, né le 30 janvier 1985 à Thann, domicilié à Mollau, 20 rue du 1^{er} décembre, en qualité d'Agent Recenseur.

Le superviseur de cet agent recenseur sera Mme Katia ILTIS, Adjoint Administratif.

Le Maire rappelle également que la loi rend obligatoire les réponses à cette enquête.

Puis le Maire interroge le Conseil Municipal quant à la rémunération de cet agent et rappelle que l'Etat participe financièrement à cette rémunération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE unanimement de fixer la rémunération de cet agent au prorata des heures consacrées à ce travail, sur la base du SMIC.

N° 7- Subventions 2017

Sur avis de la Commission "Manifestations, Vie Associative...", le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE comme suit les subventions à verser en 2017 :

1) ASG « Espérance » de Mollau-Storckensohn	300.00 €
2) Vélo-Club Mollau (sous réserve que ce club fournisse son compte rendu d'assemblée générale avant le 31/10/2017)	300.00 €
3) Amicale des Pêcheurs du Rimbachruntz	200.00 €
4) Amicale du SIVU du CPI du Chauvelin	200.00 €
5) Association « Amitié-Loisirs de Mollau	200.00 €
6) Chorale Ste-Cécile de Mollau	200.00 €
7) Conseil de Fabrique de l'Eglise de Mollau-Storckensohn	200.00 €
8) Société de Pêche « Les Amis de l'Erlenweiher de Mollau »	200.00 €
9) Association du Kirchacker de Mollau	200.00 €
10) Association des Cavaliers de la Haute-Thur	200.00 €
11) Association des « Amis du Belacker »	200.00 €
12) Amicale des donneurs de sang	100.00 €
13) UNC – UNCAFN de Husseren-Wesserling et environs	50.00 €
14) Bibiothèque Centrale de Prêts	35.00 €
15) Groupement d'Action Sociale	<u>240.00 €</u>
	2825.00 €

N° 8 - Demandes de subventions exceptionnelles

a) Demande de subvention exceptionnelle Association "Amitiés, Culture et Loisirs"

Le Maire rappelle la demande de subvention de M. Jean-Loup Gottscheck, Président de l'Association "Amitiés, Culture et Loisirs", afin de faire face plus facilement aux frais engendrés pour la décoration du village.

Sur avis de la Commission "Manifestations, Vie Associative..." Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanimement,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 600 €.

b) Participation exceptionnelle pour un voyage scolaire

Le Maire soumet à l'Assemblée un courrier en date du 10 octobre 2017 dans lequel Mme RUST, domiciliée à Mollau, 5 rue de Storckensohn, sollicite une subvention pour un voyage d'étude du 17 au 23 octobre 2017 pour sa fille Maéva SOARES, étudiante en BAC Pro à la Maison Familiale Rurale les 4 Vents à Ramonchamps.

.../...

Le Maire informe que la participation financière prévue pour les familles est de 303 € par enfant. Maéva SOARES a effectué un stage rémunéré à 90 € ; reste donc 213 € à la charge de la famille.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCÉPTE unanimement de participer exceptionnellement aux frais de ce voyage pour cette jeune du village pour un montant de 100 €.

N° 9 - Demande de subvention

Le Maire informe que l'Association APAEI (Association des Parents et Amis des Enfants Inadaptés de l'Institut Saint-André) de Cernay, sollicite la Commune pour le versement d'une subvention pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de ne pas attribuer de subvention à cet organisme, la Commune ne pouvant malheureusement donner satisfaction à toutes les demandes déposées.

N° 10 - Taxe d'aménagement

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a la possibilité de modifier le taux ou les exonérations facultatives en matière de taxe d'aménagement chaque année avant le 30 novembre de l'année en cours, pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 3 % pour 2018.

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Fête des Aînés

- ✓ C'est la Brigade de l'Orée du Parc qui concoctera le menu de fête.
- ✓ Le fromage sera livré par la Chèvrerie Cabriolait
- ✓ L'animation musicale sera assurée par M. Yves SCHEER.
- ✓ le Conseil Municipal décide d'offrir une bouteille de champagne aux hommes et un bon d'achat chez les commerçants de la vallée aux femmes.
- ✓ La salle sera préparée le vendredi 8 décembre 2017 à 20h00.

Démission d'un Conseiller Municipal

Le Maire donne lecture du courrier de démission de Mme Laetitia HOLTZ. Ce courrier a été transmis à la Sous-Préfecture de Thann.

Présentation sommaire du PLUi

Le Maire présente le plan de Mollau concernant le PLUi.

Prochain Conseil Municipal : le 14 décembre 2017 à 19h30.

Clôture de la séance à 22h40.